

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1131 du 18 novembre 1948

n° 1131

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 novembre 1948

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro

30 novembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. du Bourg, commis principal du Trésor, de 4e classe, du cadre des trésoreries métropolitaines, détaché en Côte française des Somalis, est mis à la disposition de M. le trésorier-payeur, pour compter du 28 octobre 1948, jour de son arrivée à Djibouti. M. du Bourg, est assimilé au point de vue traitement à un commis principal de 4e classe au cadre local [traitement : quatre-vingt-deux mille francs (82.000 francs)]. Le point de départ de son ancienneté est fixé au 6 septembre 1948, jour de son détachement.